Août 2013 | nº 20

Ville de Bulle

# Le bulletin


## "Entretien

**Rencontre avec David Seydoux: l'école bulloise s'adapte à la démographie**

2

## "Seniors

**Le Foyer de Bouleyres termine d'importants travaux de rénovation**

8

## "Bulle verte

**Le bulletin inaugure une série d'articles sur la mobilité et les transports**

9

## "Rentrée scolaire

**3 | Toutes les informations pour l'année 2013-2014**

**4 | Calendrier scolaire, horaires, alternances**

**5 | La 2e année d'école enfantine et l'accueil extrascolaire du soir**

**6-7 | Le plan des écoles avec ses quatre nouveaux bâtiments**

3-7

## "Actualités

**Joël Schneider est le premier travailleur social hors-murs**

**Bulle sympa lance une nouvelle formation d'agent sympa**

10|11

## "Magazine

**A l'occasion des 10 ans de la saison culturelle, les gagnants du concours recevront des billets de spectacle**

12

# Editorial

**David Seydoux**

Bulle grandit et ses infrastructures aussi. Nous avons franchi cette année le cap des 20 000 habitants. En 30 ans, notre population aura tout simplement doublé. L'inauguration de quatre nouveaux bâtiments scolaires pour cette rentrée est à la fois un symbole fort de cette croissance démographique constante mais aussi un signe tangible que les autorités poursuivent leurs efforts pour adapter leur école aux besoins de la population. Ces nouvelles classes permettront également d'introduire dans de bonnes conditions la deuxième année d'école enfantine.

Aujourd'hui, l'école de Bulle et Morlon accueille pratiquement 2000 enfants sur les sites de la Condémine, de La Tour-de-Trême, de la Léchère et de Morlon. Avec le Conseil communal, nous souhaitons aux élèves de profiter pleinement de ces bâtiments audacieux et magnifiquement équipés. La qualité de l'enseignement passe par les compétences et le savoir-faire de ses enseignants et enseignantes, mais aussi par un environnement de travail agréable, propice à l'étude et proche des lieux d'habitation.

J'aimerais remercier toutes celles et tous ceux qui de près ou de loin ont participé à la concrétisation de ces projets d'agrandissement de notre école à Bulle et à La Tour-de-Trême. Sans un formidable engagement de la commission de bâtisse, des architectes et de tous les corps de métier, la construction dans les temps de ces splendides ouvrages n'aurait tout simplement pas été possible. Depuis 3 ans, ce sont ainsi environ 70 commissions de bâtisse qui ont permis de faire avancer les travaux. J'invite d'ores et déjà la population à venir découvrir ces nouveaux espaces de formation à l'occasion d'une journée portes ouvertes qui aura lieu le samedi 21 septembre prochain.

Cette rentrée scolaire est aussi pour nous l'occasion d'améliorer également notre offre d'accueil extrascolaire. Après l'offre du matin et de midi, un accueil du soir est désormais à disposition des parents. Ce chaînon manquant de notre accueil extrascolaire doit permettre en priorité aux familles monoparentales et aux familles dont les deux parents travaillent de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

Pourtant, l'école bulloise doit encore voir plus loin et plus grand. La croissance démographique endémique de la ville s'est accélérée, avec de nouveaux arrivants et de nouvelles naissances. Dès 2015 déjà, élèves et enseignants pourraient être à l'étroit dans la configuration actuelle. Il est aujourd'hui de notre responsabilité de penser une école communale capable d'accueillir 800 élèves supplémentaires à l'horizon 2020. C'est un nouveau défi important pour notre communauté.

Et si aujourd'hui nous inaugurons de nouveaux bâtiments, les réflexions sur l'implantation de nouvelles écoles ont déjà commencé. Avec l'ensemble de nos partenaires, nous poursuivrons sur la voie tracée jusqu'ici, qui place le bien-être des utilisateurs de nos écoles au centre de nos préoccupations. Et c'est dans le même esprit d'exigence que nous allons imaginer avec le Conseil communal les écoles de demain, afin de permettre à nos enfants, aux enseignants et aux enseignantes de travailler ensemble dans un environnement de qualité.

Il sera important de construire les écoles au plus près des lieux d'habitations des élèves, afin de réduire les déplacements. Notre philosophie est de mettre en œuvre une école bulloise de proximité et à taille humaine. Les deux bassins de population, où l'on doit développer les nouvelles écoles, se situent dans les quartiers de la Palâ et du Terraillet. C'est donc sur ces deux endroits que nous devons désormais porter nos réflexions.


## Impressum

**ÉCRIVEZ-NOUS!**
Ville de Bulle | *Le bulletin*
Grand-Rue 7
Case postale 32
1630 Bulle
bulletin@commune.bulle.ch

**ÉDITION**
Ville de Bulle
Grand-Rue 7 | C.P. 32
1630 Bulle

**CONCEPTION | RÉALISATION**
16a communication
Case postale 284
1630 Bulle

**CORRECTION**
Glassonprint

**CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES**
16a communication

**TIRAGE**
10 500 exemplaires

# "Education

## Accueil extrascolaire

*Bulle compte désormais une offre complète d'accueil extrascolaire. Après le matin et le midi, l'accueil du soir est inauguré à l'occasion de cette rentrée scolaire. Un nouveau barème des subventions est également entré en vigueur.*

5

## Ecole bulloise

*L'inauguration des nouveaux bâtiments scolaires est une nouvelle étape de l'agrandissement des capacités d'accueil de l'école bulloise. Elle permet d'ouvrir les classes nécessaires à la deuxième année d'école enfantine. Pourtant, pour faire face à la croissance démographique constante, de nouveaux sites devront être imaginés ces prochaines années.*

3-7

## David Seydoux

- 41 ans
- Marié
- 2 enfants
- Economiste, sous-directeur d'institution

# David Seydoux: *L'école bulloise doit s'adapter à la forte croissance démographique*

**Le conseiller communal David Seydoux dirige le dicastère Enseignement et formation. Il est en charge de plusieurs dossiers importants comme l'administration scolaire, les cycles préscolaire et scolaire obligatoires, les transports scolaires, l'enseignement spécialisé, la formation professionnelle, les bourses de formation, le sport scolaire, les activités extrascolaires ainsi que le service médical des écoles.**

■ ***Le bulletin:*** **La rentrée scolaire 2013-2014 est une date charnière pour l'école bulloise avec l'inauguration de quatre nouveaux bâtiments à Bulle et à La Tour-de-Trême...**

**David Seydoux:** *Effectivement, il s'agit d'une étape importante dans le développement constant de nos infrastructures scolaires. Il s'agit d'un important investissement financier d'environ 40 millions de francs, mais également d'un formidable engagement de tous les corps de métier qui ont réalisé ces magnifiques constructions dans les temps. Depuis 3 ans, ce sont ainsi environ 70 commissions de bâtisse qui ont permis de faire avancer les travaux. J'aimerais à ce titre remercier très sincèrement toutes celles et tous ceux qui ont participé à la réussite de ce projet. Une journée portes ouvertes aura lieu le samedi 21 septembre et j'invite la population à venir découvrir ces nouveaux espaces de formation.*

■ **Quel était l'objectif central de cette extension de l'école bulloise?**

*Ces quatre nouveaux bâtiments nous permettent d'introduire dans de bonnes conditions la deuxième année d'école enfantine et de faire face, mais pour un temps seulement, à l'importante croissance démographique de notre ville. En marge de cette extension, nous avons également introduit le maillon manquant de notre accueil extrascolaire, avec une offre du soir, après celle du matin et de midi. Cette nouvelle prestation doit permettre en priorité aux familles monoparentales et aux familles dont les deux parents travaillent de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.*

■ **Dans quel contexte les autorités ont-elles décidé l'extension de l'école bulloise?**

*La Gruyère a connu une très forte croissance démographique depuis l'ouverture de l'autoroute A12 en 1981, puisque notre population a doublé en 30 ans, franchissant cette année la barre des 20000 habitants. Cette croissance s'est répercutée sur les effectifs scolaires, aux trois degrés de l'enseignement obligatoire. Le cercle scolaire de Bulle-Morlon est passé de 900 élèves à la fin des années 1980 à 1900 actuellement. Si l'on prend également le cycle d'orientation de la Gruyère, il a accueilli 1790 élèves à la rentrée scolaire de 2011, alors qu'il comptait 1000 élèves en 1990. Une telle croissance engendre inévitablement des problèmes de gestion et surtout d'infrastructures, les capacités d'accueil arrivant rapidement à saturation. Nous sommes donc dans l'obligation de réfléchir à l'adaptation constante de nos infrastructures pour répondre aux besoins de la population et pour offrir à nos enfants les espaces de formation nécessaires.*

■ **La croissance démographique est donc la principale cause des projets d'extension inaugurés cette année?**

*Ce n'est pas la seule raison. L'introduction de la deuxième année d'école enfantine obligatoire, décidée par le Grand Conseil le 5 septembre 2008, a également été intégrée dans notre réflexion. Par rapport à l'année dernière, ce sont ainsi 491 élèves au lieu de 221 qui participent désormais aux deux années d'école enfantine, soit 14 classes de plus que l'année passée. Sur la base du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés dès cette année et en raison de la modification de la révision de l'article 43 du règlement d'application de la loi scolaire qui prévoit une moyenne d'élèves de 21 par classe au lieu des 23 jusqu'ici, le nombre de classes nécessaires est de 103 classes, soit 21 classes supplémentaires. Avec 31 classes supplémentaires mises à disposition à cette rentrée grâce aux nouveaux bâtiments, nous avons aujourd'hui une petite réserve. Avec ces agrandissements, nous pouvons accueillir les deux années d'école enfantine, répondre aux exigences de la nouvelle loi scolaire, conserver les classes spécialisées dans nos murs et bénéficier d'un équipement de qualité en salles pour les branches dites secondaires.*

**Selon le scénario moyen, l'effectif de l'école primaire pourrait doubler d'ici 2020, pour atteindre un total de 2928 élèves**

■ **Vous dites que la réserve de classes pour l'avenir est étroite. Est-ce à dire que de nouvelles écoles devront également voir le jour ces prochaines années?**

*Oui, c'est tout à fait clair. Cette réserve est vraiment insuffisante. L'étude démographique Wanders réalisée en 2006 laissait penser que nous pourrions tenir jusqu'en 2020 avec la configuration que nous inaugurons aujourd'hui. Or, la croissance démographique endémique de la ville s'est accélérée, avec de nouveaux arrivants et de nouvelles naissances. La mise à jour de l'étude en 2012 nous indique que nous pourrions être à l'étroit dès 2015 déjà. Il est ainsi de notre responsabilité de réfléchir dès à présent à la construction de nouveaux sites capables d'accueillir 800 élèves supplémentaires à l'horizon 2020, c'est-à-dire dans 7 ans! C'est un énorme défi pour notre ville.*

■ **Quelles sont les principales recommandations et conclusions de cette mise à jour de l'étude réalisée en 2012 par Anne-Christine Wanders?**

**Il est important de construire les écoles au plus près des lieux d'habitations des élèves... Notre philosophie est de mettre en œuvre une école bulloise de proximité et à taille humaine.**

*Les quatre scénarios étudiés par cette analyse conduisent tous à une augmentation du nombre d'élèves à l'école primaire. Cette croissance pourrait être très forte si le nombre d'arrivées dans les communes de Bulle et Morlon continuait à augmenter durant toute la période de projection. Selon le scénario moyen, l'effectif de l'école primaire pourrait presque doubler – comparé à la rentrée 2012 – d'ici 2020, pour atteindre un total de 2928 élèves. La croissance est encore plus forte dans le scénario haut, avec 3077 élèves en 2020. Même la diminution du nombre d'arrivées et de départs envisagée dans le scénario bas entraînerait une augmentation du nombre d'élèves significative. Les enjeux sont donc énormes et nous devons – à l'heure où nous inaugurons de nouveaux bâtiments – déjà réfléchir aux futures infrastructures.*

■ **Avez-vous déjà une idée précise du ou des sites qui accueilleront ces nouveaux bâtiments scolaires?**

*Il est important de construire les écoles au plus près des lieux d'habitations des élèves, afin de réduire les déplacements. Notre philosophie est de mettre en œuvre une école bulloise de proximité et à taille humaine. Aujourd'hui, nous avons un axe nord-sud bien pensé avec La Léchère, La Condémine et La Tour-de-Trême qui captent tous les élèves bullois. Il nous reste à compléter l'axe est-ouest, où seul Morlon dispose d'un site scolaire. Les deux bassins de population, où l'on doit développer les nouvelles écoles, se situent dans les quartiers de la Pâla et du Terraillet. C'est donc sur ces deux endroits que nous devons nous concentrer désormais.*

■ **Avec autant d'élèves, la qualité de l'école ne risque-t-elle pas d'être péjorée?**

*Non. Nous réfléchissons à réaliser des infrastructures qui permettent aux élèves et aux enseignants de bénéficier d'excellentes conditions. Chaque site bénéficie par exemple d'une salle polyvalente et d'une offre d'accueils extrascolaires. Dans chaque cas, les espaces extérieurs sont étudiés avec attention, afin que chaque bâtiment dispose de sa cour de récréation. Les entrées sont également pensées, afin de répartir au mieux les flux des élèves. Enfin, tous les sites sont désormais équipés du nouveau matériel interactif permettant de répondre aux défis des nouvelles techniques d'information et de communication (TIC). Et c'est dans le même esprit d'exigence que nous allons imaginer avec le Conseil communal les écoles de demain, afin de permettre à nos enfants et aux enseignants de travailler ensemble dans un environnement de qualité.*

# "Les écoles

## Toutes les informations

*Trouver toutes les informations pratiques sur la rentrée du cercle scolaire de Bulle et Morlon: les horaires, le calendrier, les transports, les objectifs des responsables d'établissement ainsi que le fonctionnement des alternances.*

3|4

## Nouveautés 2013

*L'école bulloise inaugure 4 nouveaux bâtiments scolaires à Bulle et à La Tour-de-Trême et introduit la deuxième année d'école enfantine obligatoire.*

5

## Le plan des sites scolaires

*Les 4 sites scolaires comptabilisent 1815 élèves à la rentrée 2013-2014, soit 1288 en classes primaires, 491 en classes enfantines et 36 en classes de développement. C'est 103 classes réparties dans 10 bâtiments du cercle scolaire de Bulle et Morlon.*

6|7

# Ecole obligatoire à Bulle: quatre bâtiments et une année d'école enfantine supplémentaires

**Le cercle scolaire de Bulle-Morlon est composé de 4 sites avec plusieurs établissements. Un à La Tour-de-Trême, un à la Léchère, un à Morlon et un à la Condémine. Les enfants y suivent depuis la rentrée scolaire 2013-2014 deux années d'école enfantine dès l'âge de 4 ans et 6 ans d'école primaire. Les sites de la Léchère et de la Condémine accueillent également les enfants qui sont en classes de développement.**

A la rentrée 2013-2014, l'école bulloise compte 1815 élèves, dont 1288 en classes primaires, 491 en classes enfantines et 36 en classes de développement, sans compter une centaine d'élèves en classes spécialisées. Il y a donc sur les 4 établissements scolaires environ 1900 élèves répartis dans 103 classes. A noter qu'une classe de 3P-4P a été ouverte à Morlon, ce qui permet aux élèves de rester dans le village jusqu'à la fin de la quatrième primaire.

Cette rentrée scolaire marque plusieurs changements importants dans l'organisation de l'école bulloise. Tout d'abord, la seconde année d'école enfantine obligatoire est introduite dans le cercle scolaire de Bulle et Morlon. Ensuite, quatre nouveaux bâtiments seront inaugurés à Bulle et à La Tour-de-Trême. A ce titre, des ajustements dans l'affectation des élèves par site ont été réalisés. Enfin, après l'accueil du matin et l'accueil de midi, un accueil du soir est désormais également proposé aux familles.

### Ecolage

L'écolage pour les élèves de l'école enfantine et de l'école primaire est de 50 fr. Ce montant permet de financer les activités créatives manuelles (ACM), les activités créatives textiles (ACT), les sorties culturelles et les enseignements en extérieur. Les parents reçoivent par courrier une facture à la fin septembre. Cet écolage ne concerne pas le financement des camps de ski ou des semaines vertes.

### Transport

Dans le domaine des transports, l'administration scolaire conseille aux enfants qui prennent la ligne de bus Mobul en provenance de Vuadens (rue de Vevey) de descendre à l'arrêt place Saint-Denis et de retourner à la maison depuis l'arrêt place des Alpes. Les transports publics Mobul sont privilégiés pour le transport des écoliers. Deux lignes de transport scolaire complètent cette offre, desservant le quartier des Granges pour la première et le quartier du Carry pour la seconde *(voir les informations en page 4)*.

**Les familles à revenu modeste peuvent solliciter un soutien financier.**

### Absences

En cas d'absence de votre enfant pour cause de maladie ou pour toute autre raison, nous vous prions d'avertir immédiatement l'enseignant/e AVANT le début des cours, par simple appel téléphonique ou par un message apporté en classe par un autre enfant. Hormis les cas de situations urgentes, l'administration scolaire ne transmet pas les excuses pour absences aux enseignants et enseignantes.

Concernant les visites médicales, nous vous prions de prendre rendez-vous, dans la mesure du possible, en dehors de l'horaire scolaire. Pour les soins dentaires durant les horaires scolaires, l'enfant ira accompagné de l'un des parents ou seul, si l'enseignant/e a obtenu une décharge parentale autorisant ce dernier à se déplacer sans surveillance. Dans le cas contraire, l'élève restera en classe.

### Demande de congés justifiés et exceptionnels

Les demandes de congés exceptionnels et justifiés n'excédant pas trois jours par année doivent être adressées par écrit au maître de classe au minimum une semaine à l'avance. Pour des congés exceptionnels et justifiés de plus de 3 jours, prière d'en faire la demande à l'inspecteur scolaire, par écrit et avec un délai d'un mois.

### Déménagement, départ

En cas de déménagement, prière d'aviser dès que possible l'enseignant ou l'enseignante de votre enfant, l'administration scolaire ou les autorités de votre ancienne et nouvelle commune.

### Objets trouvés et vols

Les objets trouvés à l'école ou dans les salles de sport peuvent être réclamés chez les concierges des bâtiments scolaires. Les élèves sont priés de ne laisser que le minimum dans les vestiaires des corridors (vestes, souliers, chaussons). Ils sont responsables de leurs objets personnels.

**La commune de Bulle propose désormais trois accueils extrascolaires**

### Aide financière accordée par la commune

Les familles à revenu modeste peuvent solliciter un soutien financier auprès de la commune de Bulle. Cette dernière octroie aux élèves bullois et tourains des subventions pour le dentiste scolaire, les devoirs surveillés, le prix des services de l'accueil extrascolaire et certaines prestations scolaires. Toute demande doit être obligatoirement accompagnée d'un certificat de salaire de l'année en cours. En début d'année scolaire, chaque élève reçoit, par le canal de l'école, les formulaires adéquats. Ceux-ci doivent être retournés, dûment complétés, au bureau communal situé au 1er étage de la Grand-Rue 7.

### Accueils extrascolaires à Bulle

Bulle propose désormais trois accueils extrascolaires qui sont organisés sur les sites scolaires de la Condémine, de la Léchère et de La Tour-de-Trême *(lire toutes les informations en page 5)*. Pour le matin, il s'agit de l'accueil «Lève-Tôt» qui reçoit les enfants tous les matins, de 6 h 30 à 7 h 45. Pour le midi, il s'agit de l'accueil «Bulle d'Air» qui reçoit les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11 h 30 à 13 h 30. Pour la fin de journée, l'accueil «Couche-Tard» reçoit les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15 h 30 à 17 h 30 ou 18 h 30.

### Infos

**Administration scolaire**
**7 h 30 - 11 h 30 | 13 h 15 - 16 h 30**
**Tél. 026 919 49 00**
**www.ecolebulle.ch**

# Horaires

## ■ ENFANTINES

| | | | |
|---|---|---|---|
| **LU** | Enf. I | 7 h 50 – 11 h 30 | **congé** |
| **LU** | Enf. II | 7 h 50 – 11 h 30 | 13 h 30 – 15 h 20 |
| **MA** | Enf. I | **congé** | **congé** |
| **MA** | Enf. II | 7 h 50 – 11 h 30 | 13 h 30 – 15 h 20 |
| **ME** | Enf. I | 7 h 50 – 11 h 30 | **congé** |
| **ME** | Enf. II | **congé** | **congé** |
| **JE** | Enf. I | **congé** | 13 h 30 – 15 h 20 |
| **JE** | Enf. II | 7 h 50 – 11 h 30 | **congé** |
| **VE** | Enf. I | 7 h 50 – 11 h 30 | **congé** |
| **VE** | Enf. II | 7 h 50 – 11 h 30 | 13 h 30 – 15 h 20 |

## ■ PRIMAIRES 1P ET 2P

| | | | |
|---|---|---|---|
| **LU** | | 7 h 50 – 11 h 30 | 13 h 30 – 15 h 20 |
| **MA** | Groupe A | 7 h 50 – 11 h 30 | 13 h 30 – 15 h 20 |
| **MA** | Groupe B | **congé** | 13 h 30 – 15 h 20 |
| **ME** | | 7 h 50 – 11 h 30 | **congé** |
| **JE** | Groupe A | **congé** | 13 h 30 – 15 h 20 |
| **JE** | Groupe B | 7 h 50 – 11 h 30 | 13 h 30 – 15 h 20 |
| **VE** | | 7 h 50 – 11 h 30 | 13 h 30 – 15 h 20 |

## ■ PRIMAIRES 3P À 6P

| | | |
|---|---|---|
| **LU** | 7 h 50 – 11 h 30 | 13 h 30 – 15 h 20 |
| **MA** | 7 h 50 – 11 h 30 | 13 h 30 – 15 h 20 |
| **ME** | 7 h 50 – 11 h 30 | **congé** |
| **JE** | 7 h 50 – 11 h 30 | 13 h 30 – 15 h 20 |
| **VE** | 7 h 50 – 11 h 30 | 13 h 30 – 15 h 20 |
| Récréation, pause | 9 h 35 – 9 h 50 | 14 h 25 – 14 h 30 |

# Horaires des patrouilleurs

## ■ RUE ST-DENIS

| | |
|---|---|
| 7 h 25 – 7 h 55 | 13 h – 13 h 30 |
| 11 h 30 – 11 h 55 | 15 h 20 – 15 h 50 |

## ■ RUE DE GRUYÈRES

| | |
|---|---|
| 7 h 25 – 7 h 55 | 13 h – 13 h 30 |
| 11 h 30 – 11 h 55 | 15 h 20 – 15 h 50 |

## ■ RUE DU CHÂTEAU-D'EN-BAS

| | |
|---|---|
| 7 h 25 – 7 h 55 | 13 h – 13 h 30 |
| 11 h 30 – 11 h 55 | 15 h 20 – 15 h 50 |

## ■ RUE DE LA PÂLA

| | |
|---|---|
| 7 h 20 – 7 h 50 | 13 h – 13 h 25 |
| 11 h 35 – 12 h | 15 h 25 – 15 h 55 |

## ■ ROUTE DE MORLON

| | |
|---|---|
| 7 h 25 – 7 h 55 | 13 h 05 – 13 h 30 |
| 11 h 30 – 11 h 55 | 15 h 20 – 15 h 55 |

## ■ ACCOMPAGNEMENT DES BUS MOBUL

| | |
|---|---|
| 7 h 30 – 7 h 50 | 13 h 10 – 13 h 30 |
| 11 h 30 – 11 h 50 | 15 h 20 – 15 h 50 |

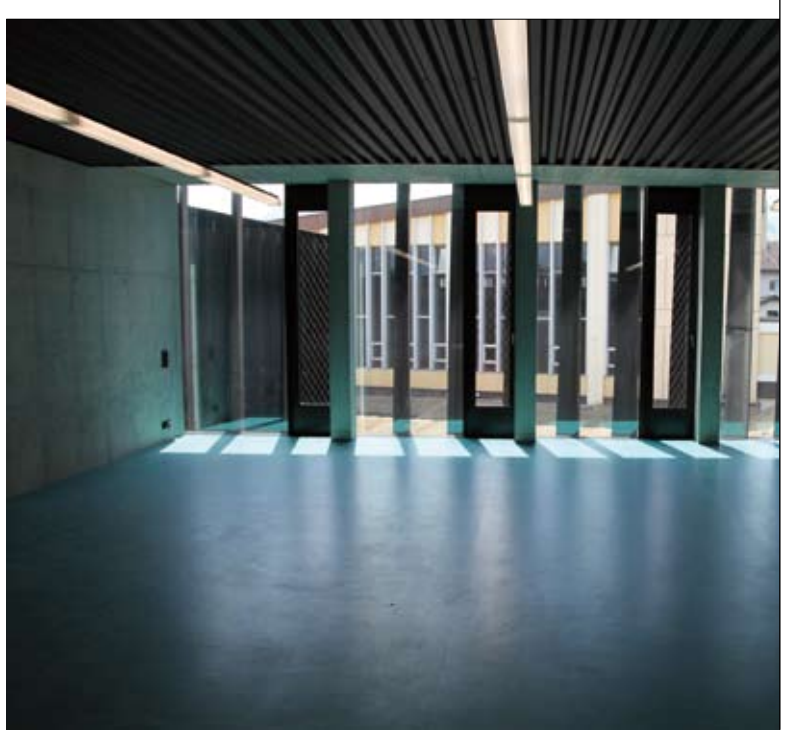

# Transports

## ■ TRANSPORT PUBLIC

Horaires Mobul (selon horaires officiels).
Dès décembre 2013, d'éventuelles légères modifications, voir horaires officiels.

**Elèves prenant le bus: Morlon – Vuadens / Vuadens – Morlon**

**Pour les élèves de Morlon, quartier de Jéricho**

| | |
|---|---|
| **Arrivée** | 7 h 40 \| arrêt *Pré-Vert* |
| **Départ** | 11 h 50 |
| **Arrivée** | 13 h 10 |
| **Départ** | 15 h 50 |

**Pour les élèves du quartier rue de Vevey**

| | |
|---|---|
| **Arrivée** | 7 h 43 \| arrêt *place Saint-Denis* |
| **Départ** | 11 h 47 \| arrêt *place des Alpes* |
| **Arrivée** | 13 h 13 \| arrêt *place Saint-Denis* |
| **Départ** | 15 h 47 \| arrêt *place des Alpes* |

## ■ TRANSPORT SCOLAIRE

Sous réserve d'éventuelles modifications des TPF.

**Pour les élèves du quartier des Granges**

| | | |
|---|---|---|
| Route des Granges | 7 h 37 | 13 h 16 |
| Rue des Ménestrels | 7 h 38 | 13 h 17 |
| Rue des Paradisiers | 7 h 39 | 13 h 18 |
| Rue des Baladins | 7 h 40 | 13 h 19 |
| Laiterie des Granges | 7 h 41 | 13 h 20 |
| Ecole primaire | 7 h 45 | 13 h 25 |

➔

| | | |
|---|---|---|
| Ecole primaire | 11 h 40 | 15 h 30 |
| Route des Granges | 11 h 44 | 15 h 34 |
| Rue des Ménestrels | 11 h 45 | 15 h 35 |
| Rue des Paradisiers | 11 h 46 | 15 h 36 |
| Rue des Baladins | 11 h 47 | 15 h 37 |
| Laiterie des Granges | 11 h 48 | 15 h 38 |

➔

**Pour les élèves du quartier du Carry**

| | | |
|---|---|---|
| Chemin de Cuquerens | 7 h 37 | 13 h 16 |
| Chemin des Citards | 7 h 38 | 13 h 17 |
| Route de la Part-Dieu | 7 h 39 | 13 h 18 |
| Chemin de Saucens | 7 h 40 | 13 h 19 |
| Espace-Gruyère | 7 h 42 | 13 h 21 |
| Ecole Condémine | 7 h 45 | 13 h 25 |

➔

| | | |
|---|---|---|
| Ecole Condémine | 11 h 40 | 15 h 30 |
| Espace-Gruyère | 11 h 43 | 15 h 33 |
| Chemin de Saucens | 11 h 45 | 15 h 35 |
| Route de la Part-Dieu | 11 h 46 | 15 h 36 |
| Chemin des Citards | 11 h 47 | 15 h 37 |
| Chemin de Cuquerens | 11 h 48 | 15 h 38 |

# Alternances

## ■ FONCTIONNEMENT DES ALTERNANCES

Pour les classes primaires 1P et 2P, la répartition se fait en deux groupes:

**Groupe A**
Il fonctionne le mardi matin (4 unités).

**Groupe B**
Il fonctionne le jeudi matin (4 unités).

La formation des groupes est établie par l'enseignant. Le jeudi 22 août 2013, il n'y a pas d'alternance, tous les enfants viennent à l'école tout le jour.

**Attention, afin de respecter le nombre d'unités annuelles, il n'y aura pas d'alternance (semaine complète pour tous les élèves) les semaines suivantes:**

**2013**

| |
|---|
| 30.09.2013 – 04.10.2013 |
| 25.11.2013 – 29.11.2013 |

**2014**

| |
|---|
| 03.02.2014 – 07.02.2014 |
| 07.04.2014 – 11.04.2014 |
| 28.04.2014 – 02.05.2014 |
| 26.05.2014 – 30.05.2014 |
| 09.06.2014 – 13.06.2014 |
| 16.06.2014 – 20.06.2014 |
| 30.06.2014 – 04.07.2014 |

**Classes enfantines**
Les enfantines I et enfantines II inversent les après-midi des jeudi 19 et vendredi 20 septembre, de manière à ce que les enfantines II puissent se rendre au cirque Knie.

# Calendrier

**RENTRÉE SCOLAIRE**
**JE 22 août 2013**
7 h 50
Primaire + enfantine II
13 h 30
Enfantine I

**VACANCES D'AUTOMNE**
**VE 18 octobre 2013**
fin des cours
**LU 4 novembre 2013**
début des cours

**VACANCES DE NOËL**
**VE 20 décembre 2013**
fin des cours
**LU 6 janvier 2014**
début des cours

**VACANCES DE CARNAVAL**
**VE 28 février 2014**
fin des cours
**LU 10 mars 2014**
début des cours

**VACANCES DE PÂQUES**
**VE 11 avril 2014**
fin des cours
**LU 28 avril 2014**
début des cours

**1er MAI**
**JE 1er mai 2014**
congé

**FÊTE DE L'ASCENSION**
**JE 29 mai 2014**
congé
**VE 30 mai 2014**
congé (pont)

**PENTECÔTE**
**LU 9 juin 2014**
congé

**FÊTE-DIEU**
**JE 19 juin 2014**
congé
**VE 20 juin 2014**
congé (pont)

**CLÔTURE SCOLAIRE**
**VE 4 juillet 2014**
11 h 30
Enfantine I
15 h 20
Primaire + enfantine II

**Demande de congé**

Nous demandons aux parents de respecter scrupuleusement le calendrier scolaire et de ne pas prévoir de vacances sur le temps d'école.
Les demandes de congé seront systématiquement refusées.

# Accueils extrascolaires: l'accueil du soir complète l'offre du matin et de midi

**Dès la rentrée 2013-2014, la commune de Bulle propose trois accueils extrascolaires le matin, à midi et désormais le soir. Ils sont organisés sur les sites scolaires de la Condémine, de la Léchère et de La Tour-de-Trême. La tabelle des tarifs et le règlement de l'accueil extrascolaire ont été modifiés en conséquence.**

*Le matin, l'accueil «Lève-Tôt» reçoit les enfants tous les matins, de 6 h 30 à 7 h 45. Le midi, l'accueil Bulle d'air prend en charge les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11 h 30 à 13 h 30. La fin de journée, l'accueil Couche-Tard accompagne les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15 h 30 à 17 h 30 ou 18 h 30. Ces trois accueils ouverts aux enfants des écoles enfantines et primaires du cercle scolaire de Bulle et Morlon ainsi qu'aux élèves bullois des classes d'enseignement spécialisé et des classes de développement sont assurés par des animatrices choisies par la commune de Bulle.*

*Ces accueils fonctionnent sur les trois sites dans le bâtiment Le Bouleau à La Condémine, à la salle polyvalente à La Léchère ainsi qu'à la salle polyvalente du bâtiment La Tourmaline à La Tour-de-Trême.*

*Pour les enfants habitant la commune de Bulle, les prix des accueils sont fixés selon le barème des subventions communales. A la rentrée, les familles à revenu modeste qui inscrivent un enfant aux accueils extrascolaires peuvent, si elles en font la demande, bénéficier des subventions communales pour payer partiellement les accueils selon le pourcentage octroyé. Quant à la finance d'inscription de 40 francs par enfant et par année (20 francs dès le 1er mars de chaque année), elle n'est pas subventionnée. Pour les élèves des classes enfantines, une subvention Etat/employeur est accordée aux parents.*

*Chaque élève recevra au début de l'année scolaire un formulaire pour engager la procédure. Les parents doivent remettre le formulaire de préinscription à l'enseignant de leur enfant ou, pour les nouveaux élèves, directement au Service des écoles. Attention, le nombre de places est limité. Il sera tenu compte de l'ordre d'arrivée des demandes d'inscription avec priorité donnée aux familles monoparentales et aux familles dont les deux parents travaillent.*

*Pour les enfants non bullois, les prix sont fixés au plein tarif. Cependant, chaque famille peut regarder avec sa commune de domicile afin d'obtenir une éventuelle subvention. La commune de Bulle gère la comptabilité et le Service des écoles est responsable de la coordination des inscriptions et du contact avec les parents et le personnel de l'accueil extrascolaire de l'école bulloise.*

**Infos**

**Administration scolaire**
**Tél. 026 919 49 00**
**7 h 30 – 11 h 30 | 13 h 15 – 16 h 30**
**www.ecolebulle.ch**

**Télécharger tout le règlement de l'accueil extrascolaire sur le lien suivant:**
**www.bulle.ch/fr/education/ecoles/**

## ■ LES TARIFS 2013-2014

| Revenu brut * du ménage | % de subvention communale | Matin | Midi | Soir 2 | Soir 3 |
|---|---|---|---|---|---|
| | | 1,25 h | 2 h | 2 h | 3 h |
| | | En francs, par unité d'accueil | | | |
| Jusqu'à 44 000 | 90% | 0,5 | 0,8 | 1 | 1,5 |
| Jusqu'à 48 000 | 88% | 0,6 | 0,96 | 1,2 | 1,8 |
| Jusqu'à 52 000 | 86% | 0,7 | 1,12 | 1,4 | 2,1 |
| Jusqu'à 56 000 | 84% | 0,8 | 1,28 | 1,6 | 2,4 |
| Jusqu'à 60 000 | 82% | 0,9 | 1,44 | 1,8 | 2,7 |
| Jusqu'à 64 000 | 80% | 1 | 1,6 | 2 | 3 |
| Jusqu'à 68 000 | 77% | 1,15 | 1,84 | 2,3 | 3,45 |
| Jusqu'à 72 000 | 74% | 1,3 | 2,08 | 2,6 | 3,9 |
| Jusqu'à 76 000 | 71% | 1,45 | 2,32 | 2,9 | 4,35 |
| Jusqu'à 80 000 | 68% | 1,6 | 2,56 | 3,2 | 4,8 |
| Jusqu'à 84 000 | 64% | 1,8 | 2,88 | 3,6 | 5,4 |
| Jusqu'à 88 000 | 60% | 2 | 3,2 | 4 | 6 |
| Jusqu'à 92 000 | 56% | 2,2 | 3,52 | 4,4 | 6,6 |
| Jusqu'à 96 000 | 52% | 2,4 | 3,84 | 4,8 | 7,2 |
| Jusqu'à 100 000 | 48% | 2,6 | 4,16 | 5,2 | 7,8 |
| Jusqu'à 104 000 | 44% | 2,8 | 4,48 | 5,6 | 8,4 |
| Jusqu'à 108 000 | 40% | 3 | 4,8 | 6 | 9 |
| Jusqu'à 112 000 | 35% | 3,25 | 5,2 | 6,5 | 9,75 |
| Jusqu'à 116 000 | 30% | 3,5 | 5,6 | 7 | 10,5 |
| Jusqu'à 120 000 | 25% | 3,75 | 6 | 7,5 | 11,25 |
| Jusqu'à 124 000 | 20% | 4 | 6,4 | 8 | 12 |
| Jusqu'à 128 000 | 15% | 4,25 | 6,8 | 8,5 | 12,75 |
| Jusqu'à 132 000 | 10% | 4,5 | 7,2 | 9 | 13,5 |
| Jusqu'à 136 000 | 5% | 4,75 | 7,6 | 9,5 | 14,25 |
| Dès 136 001 | 0% | 5 | 8 | 10 | 15 |

Repas: + 8 francs

## ■ RÈGLES DE BASE

> Ces accueils fonctionnent sur les trois sites dans le bâtiment Le Bouleau à La Condémine, à la salle polyvalente à La Léchère ainsi qu'à la salle polyvalente du bâtiment La Tourmaline à La Tour-de-Trême.
> Pour les enfants habitant la commune de Bulle, les prix des accueils sont fixés selon le barème des subventions communales.
> Finance d'inscription: 40 francs par année et par enfant.
> A déduire pour école enfantine: part Etat et part employeurs.
> Dès 250 000 francs de fortune imposable, selon code 7,91 de l'avis de taxation, aucune subvention.

** Prise en compte de tous les revenus, y c. allocations familiales, selon décompte de salaires (soit salaire brut, après déduction des cotisations sociales ordinaires, AVS-AC-LAA-LPP) des pensions alimentaires et rentes.*

*Un rabais de 10% sera appliqué à tous les enfants d'une famille, dès le 2e enfant inscrit (sauf sur le repas).*

*Le tarif maximal est appliqué en cas de fraude.*

# Ecole obligatoire: Bulle lance la deuxième année d'école enfantine

**A l'occasion de la rentrée scolaire 2013-2014, le cercle scolaire de Bulle-Morlon inaugure à la fois ses nouveaux bâtiments à Bulle et à La Tour-de-Trême et la deuxième année d'école enfantine. Ce nouvel échelon dans l'école obligatoire fait suite à la modification de la loi scolaire acceptée par le Grand Conseil en 2008.**

*Les enfants de Bulle et Morlon vont désormais entrer dans le cursus de l'école obligatoire dès l'âge de 4 ans. Pour cette rentrée, ce sont donc 10 classes enfantines qui ont été ouvertes à Bulle et Morlon. C'est le 5 septembre 2008 que le Grand Conseil a modifié la loi scolaire en introduisant une année supplémentaire d'école enfantine et en rendant obligatoires les deux années enfantines. N'ayant pas fait l'objet d'un référendum, la loi est entrée en vigueur le 1er août 2009.*

*Adopté par le Conseil d'Etat le 9 décembre 2008, le règlement scolaire a défini les conditions d'entrée à l'école enfantine. L'âge d'entrée est fixé à 4 ans révolus au 31 juillet. Il n'y a plus de possibilité d'avancer l'entrée d'un enfant à l'école. Par contre, la DICS a souhaité simplifier la procédure permettant aux parents de retarder d'une année l'entrée de leur enfant. Lorsque les circonstances particulières se justifient, notamment une maturité insuffisante, les parents peuvent adresser jusqu'au 30 avril une déclaration écrite à l'inspecteur scolaire, qui s'entretient avec eux avant d'accorder une dérogation.*

*Si aucune évaluation n'est utilisée durant l'école enfantine, une indication concernant la progression de l'enfant est proposée aux parents. Un enfant qui montre des facilités et des capacités particulièrement développées peut être autorisé à n'accomplir qu'une seule année alors qu'un enfant rencontrant des difficultés importantes pourra accomplir trois années d'école enfantine. Cette décision relève du corps enseignant, après discussion avec les parents.*

*Le règlement fixe également la formation et les effectifs des classes. Le nombre minimal d'élèves est de 14: les communes qui ne disposent pas d'un nombre suffisant d'enfants doivent s'associer avec un cercle scolaire voisin. Les classes suivantes sont ouvertes à partir de 24 élèves (2 classes), 47 élèves (3 classes), 68 élèves (4 classes), etc.*

Source: Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS)

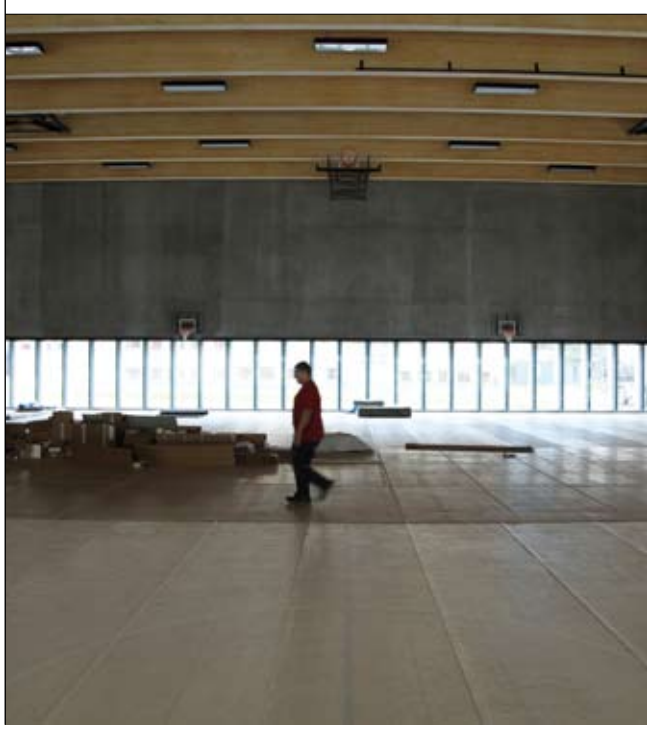

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
LE BULLETIN – AOÛT 2013 VILLE DE BULLE
ENTRETIEN | 2 RENTRÉE SCOLAIRE | 3-7 SENIORS | 8 BULLE VERTE | 9 ACTUALITÉS | 10-11 MAGAZINE | 12

# Les écoles bulloises

## Site de la Condémine

**A**
Le Frêne – rue de la Condémine 28
Salles de classe
Salle polyvalente

**B**
Le Bouleau – chemin de Bouleyres 11
Service des écoles
Salles de sport
Accueil extrascolaire

**C**
L'Erable – rue de la Vudalla 5
Salles de classe

**D**
Le Hêtre – rue de la Condémine 30
Salles de classe

**E**
Le Chêne – rue de la Condémine 32
Salles de classe

**F**
Le Tilleul – rue de la Vudalla 23
Salles de classe
Salles de sport

## Site de La Tour-de-Trême

**G**
Tourmaline

**H**
Tournesol

## Site de la Léchère

**I**
Léchère

### Itinéraire recommandé

Condémine

La Tour-de-Trême

Léchère

### Itinéraire Pédibus

### Patrouilleurs

**Petits pas jaunes**
Les itinéraires recommandés ainsi que les changements de direction sont balisés par de petits pas jaunes marqués sur les trottoirs

N

500 M

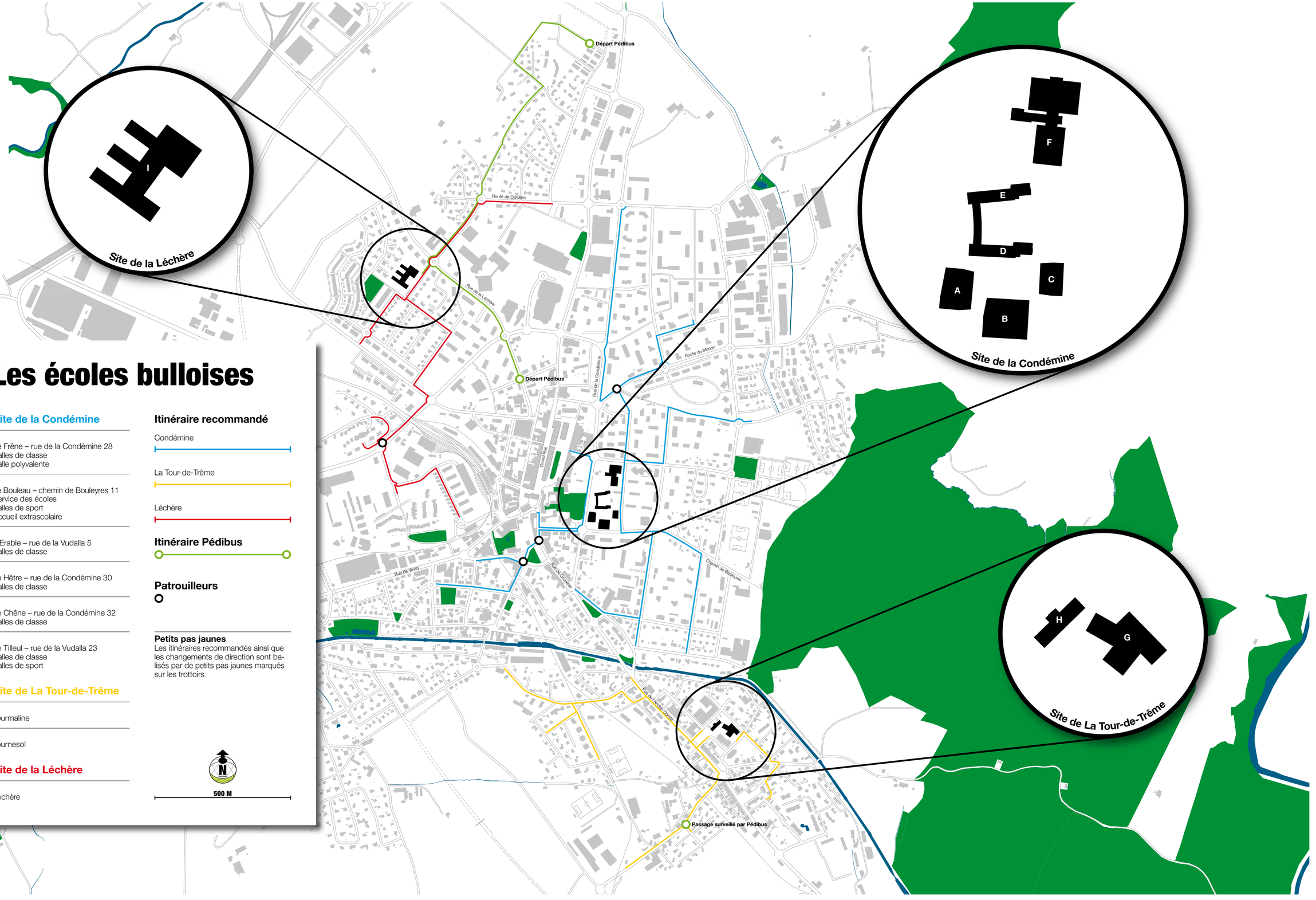

# "Foyer de Bouleyres

## Des travaux par étapes

*Les travaux de rénovation du Foyer de Bouleyres ont nécessité un déménagement pour les habitants et le personnel de l'institution. Durant ces opérations, les usagers de l'institution ont pris leurs nouveaux quartiers à l'ancien Foyer Saint-Joseph à Avry-sur-Matran.*

## Des investissements pour nos seniors

*La ville de Bulle a investi 5,54 millions de francs pour rénover l'ensemble du Foyer de Bouleyres et 3,86 millions de francs pour agrandir et équiper la toute nouvelle cuisine, qui permet aujourd'hui de préparer 500 repas par jour.*

# Le Foyer de Bouleyres remis à neuf

**Construit entre 1985 et 1986, le Foyer de Bouleyres vient de terminer un entretien de fond et une remise à niveau importante de ses locaux. Il inaugure également la mise en place d'une nouvelle cuisine et d'un espace cafétéria repensé. Enfin, une unité spécialisée en psychogériatrie a également été réalisée, afin de répondre aux nombreux défis des maladies du grand âge. Ces travaux ont nécessité le déplacement des résidents dans un foyer d'accueil temporaire à l'extérieur du district.**

En 2012 et 2013, le Foyer de Bouleyres a subi d'importantes rénovations. Des interventions ont été réalisées dans les chambres, les locaux et les espaces communs. Ces travaux, qui ont nécessité des coupures d'eau et d'électricité, ont été menés simultanément avec l'agrandissement de la cuisine, de la salle à manger et de la cafétéria.

Afin de garantir une prise en charge optimale des résidents, un déménagement temporaire, en deux vagues, a été organisé vers l'ancien Foyer Saint-Joseph à Matran. Une importante logistique a été mise en place par le Foyer pour assurer ce changement provisoire de lieu de vie, pour organiser le déplacement du personnel et pour faciliter les visites des familles et des proches.

Afin d'assurer le maximum de continuité dans la prise en charge, le personnel soignant de chaque étage a poursuivi son travail en suivant les résidents dont il avait l'habitude de s'occuper. Dans cette même volonté de ne pas perturber le quotidien des résidents, l'organisation de la journée a été la même qu'à Bulle.

### Des travaux nécessaires

Soumis à un usage intensif, certains locaux ou partie de locaux du foyer présentaient un évident besoin de rafraîchissement. De plus, les exigences dans le domaine de la sécurité des bâtiments ont fortement évolué en vingt-cinq ans. A la suite des expertises de l'ECAB et du SPE, le foyer devait être équipé d'un paratonnerre, de portes coupe-feu, d'exutoires de fumée et d'un éclairage de secours renouvelé.

Sur le plan sanitaire également, la population accueillie aujourd'hui n'est plus tout à fait la même que celle de 1986. Aujourd'hui, 75% de nos résidents sont en catégorie de dépendance C et D (moyennement à fortement lourde). De plus en plus de résidents souffrent de démence et de troubles du comportement. Avec l'augmentation du vieillissement de la population, le foyer doit se préparer à faire face à un accroissement de résidents déments ces prochaines années. La rénovation a ainsi permis de créer une unité spécialisée et sécurisée en psychogériatrie correspondant aux critères définis par le Service de la prévoyance sociale.

Les travaux ont également permis de transformer et d'améliorer la cuisine construite en 1985 et 1986 et conçue pour servir 180 repas au maximum à midi alors qu'elle en produit plus de 350 lors des périodes de pointe actuellement. Le manque d'espace a été compensé par le rajout de 2 containers en 2002. La nouvelle construction de 450 m$^2$, à l'arrière de la cuisine existante, permet aujourd'hui de servir 500 repas. Cet agrandissement a donné l'occasion de réaménager des locaux existants au sous-sol et au rez-de-chaussée, l'appartement du 4$^e$ étage, et de créer une salle dévolue spécifiquement à l'animation.

### Des investissements importants

Les travaux de rénovation ont nécessité un investissement de 5,54 millions de francs, soit 3,86 millions pour la rénovation (réfection des peintures, des sols, des éclairages; remplacement des armoires murales, des conduites d'eaux usées, de l'éclairage de secours, des stores, des baignoires hydrauliques, du mobilier collectif; réaménagement des offices d'étages; ajout d'un paratonnerre, de portes coupe-feu, d'éléments de suspension et de mobilisation pour handicapés; réaménagement du jardin et de la zone d'entrée), 680 000 francs pour la création de l'unité de psychogériatrie avec son jardin de déambulation sécurisée et 1 million de francs pour le déménagement et la délocalisation de l'exploitation. Quant à la cuisine, son coût de construction et d'installation s'élève à 3,86 millions de francs.

# "Bulle verte

## Bulle reçoit le label

*La Bulle verte propose une série d'articles consacrés à la mobilité et aux transports. Le premier épisode traite de la marche et des transports publics. Dans nos prochaines éditions, nous aborderons l'utilisation d'autres moyens de se déplacer comme le vélo, le vélo électrique, la moto ou encore la voiture.*

## Sédentarité et surpoids

*En Suisse, la mobilité compte pour un tiers de la dépense d'énergie du pays et pour près de 40% des émissions de $CO_2$. Plus des trois quarts des déplacements se font en voiture, alors que la même proportion d'habitants souffrent de sédentarité, qui est la première cause de surpoids. Les chiffres sont semblables dans les autres pays développés.*

# Transport et mobilité: choisissez la marche et les transports publics!

**En Suisse, la mobilité compte pour un tiers de la dépense d'énergie du pays et pour près de 40% des émissions de $CO_2$. Plus des trois quarts des déplacements se font en voiture, alors que la même proportion d'habitants souffrent de sédentarité, qui est la première cause de surpoids. Les chiffres sont semblables dans les autres pays développés. Or, en changeant quelques habitudes, on peut évoluer vers un style de vie plus sain pour soi-même et pour la planète. La Bulle verte fait le point sur les différentes formes de mobilité et de transport possibles pour ses habitants. Premier épisode: la marche et les transports publics.**

## Se déplacer à pied

L'activité physique est bénéfique pour l'organisme à condition qu'elle soit régulière: un minimum de 30 minutes au moins cinq fois par semaine. Une seule débauche d'énergie hebdomadaire, par exemple un match de football ou de tennis, ne compense pas l'inactivité des autres jours. Ainsi, le simple fait de se rendre régulièrement à pied à son lieu de travail, d'études ou de loisirs peut être suffisant pour rester en bonne santé.

● **Effet global**

C'est une évidence: lorsqu'on choisit ses jambes comme moyen de transport, on ne brûle pas d'essence et on ne participe ni à la pollution, ni au bruit urbain, ni au réchauffement climatique. Une distance de 2 km vers son lieu d'activité représente 920 km de marche par an (en comptant 230 jours travaillés).

● **Coûts**

Pas de frais d'essence, pas de frais de parking, peu de risque d'être amendé: le déplacement à pied est le moins cher des moyens de transport. Mais il vaut la peine de considérer ses chaussures comme un «véhicule» et d'investir dans des souliers dont la semelle amortit la dureté du goudron et du béton – une autre paire confortable et chaude rendra la marche agréable durant la saison froide. Arrivé sur son lieu de travail, on gagnera à se doter de chaussures plus légères, surtout en hiver.

● **Durée des trajets**

A pied, on maîtrise parfaitement la durée du trajet. La marche rapide – soit à environ 6 km/h – est très pratique pour calculer les distances: on couvre 1 km en 10 minutes, 2 km en 20 minutes, et ainsi de suite. Si on habite loin, on peut faire une partie du parcours en transports publics et finir par un peu de marche. On peut remplacer, par exemple, un trajet qui prend 20 minutes en voiture par un trajet de 15 minutes en transports publics, complété par 15 minutes à pied. Au lieu de penser aux 10 minutes de perdues, on peut se féliciter de «gagner» d'un seul coup la moitié de l'activité physique dont on a besoin dans la journée.

● **Effet sur la santé**

Pour stimuler le cœur et perdre du poids, l'idéal est de marcher vite – à 5 ou 6 km/h – mais sans s'essouffler. On doit éprouver un sentiment de chaleur, sans trop transpirer. Si possible, on choisira – même s'il est légèrement plus long - un parcours passant par des parcs et des chemins à faible trafic plutôt que par des routes polluées par la circulation. La dépense en calories varie d'une personne à l'autre. Un individu plus lourd aura besoin de davantage d'énergie pour se déplacer qu'un poids plume. Mais en moyenne, une demi-heure de marche rapide correspond à une dépense de 150 calories (kcal). Pendant ce temps, on couvre entre 2,5 et 3 km à pied.

● **Pédibus: un bus pédestre**

Organisé par les parents, le système Pédibus permet d'amener les enfants à pied à l'école en utilisant des arrêts et des horaires fixes, comme le font les transports publics. Accompagnés par différents parents en fonction des jours de la semaine, les écoliers peuvent ainsi avoir une activité physique régulière en toute sécurité. Partout où le Pédibus a été introduit, on trouve moins de voitures autour de l'entrée des établissements scolaires, donc moins de pollution et moins d'accidents.

## Les transports publics

La Suisse entretient un réseau de transports publics unique au monde par sa densité, ses interconnections et la fréquence de ses départs. En tout, ce sont 24 500 km de lignes exploitées par des entreprises privées, publiques ou mixtes. Les 3000 km du réseau ferré des Chemins de fer fédéraux (CFF) sont, relativement à leur taille, ceux en Europe qui voient passer le plus de voyageurs et de marchandises.

● **Effet global**

La plupart des trains, trams et trolleybus qui parcourent la Suisse fonctionnent à l'électricité. Comme elle est essentiellement d'origine hydraulique et nucléaire, ces transports participent peu à la pollution atmosphérique et au réchauffement du climat - si ce n'est indirectement, par la construction et l'entretien des véhicules, des voies et des arrêts. Si on considère les kilomètres parcourus par passager, une automobile consomme environ 5 fois plus d'énergie qu'un train, et un avion 8 fois plus.

● **Coûts**

Unique au monde, l'abonnement général – valable sur tous les trains et les lignes urbaines de Suisse (bus, tram, bateau) – revient à environ 300 francs par mois. C'est moins cher qu'une petite voiture pour laquelle il faut compter 500 francs par mois environ. Il vaut la peine d'étudier l'offre en billetterie et en abonnements. Si on voyage peu, il peut être plus profitable d'opter pour des cartes multicourses ou à prépaiement. Quant à l'abonnement demi-tarif, il permet de voyager à moitié prix sur le réseau de trains et de cars postaux. Il donne aussi droit à des réductions sur les billets de bus dans certaines villes, ainsi que sur des téléphériques.

● **Durée des trajets**

La Suisse a été l'un des premiers pays à adopter l'horaire cadencé, en 1982 déjà. Les départs sont prévus toutes les heures à la même minute. Les correspondances sont assurées d'après le principe des nœuds ferroviaires: au niveau des grandes gares, les trains et les bus régionaux arrivent juste avant le départ des trains directs ou InterCity, et partent juste après. Les 96% des trains suisses ont enfin moins de 5 minutes de retard.

● **Effet sur la santé**

L'utilisation des transports publics est bonne pour la santé. D'abord parce que les usagers des bus et des trains marchent davantage que les motards et les automobilistes. De plus, l'air

à l'intérieur d'un train ou d'un bus est meilleur à respirer: 5 à 8 fois moins de benzène que dans une automobile. Le benzène, une substance volatile et cancérigène qu'on trouve aussi dans la fumée du tabac, provient essentiellement de l'essence imbrûlée des pots d'échappement. Quant aux risques d'accident mortel par kilomètre parcouru, les transports publics sont 22 fois plus sûrs que l'automobile.

● **Bruit**

Un bus ou un train produit davantage de bruit qu'une voiture. Mais, en moyenne en Suisse, il n'y a que 1,3 personne par auto! Or, on peut placer très confortablement 50 personnes dans un bus et 300 dans un train – soit les passagers de plus de 200 voitures. Cela dit, le bruit des transports publics est pris au sérieux par les entreprises de transports et par les autorités. Différentes mesures sont déjà en place, telles que des moteurs et des roulements plus silencieux et des sabots de freins moins bruyants. Un programme national d'assainissement du bruit ferroviaire est en cours; il s'accomplira par étapes jusqu'en 2015.

**Prochain épisode:** vélo, vélo électrique, scooter et moto

**Source:** www.energie-environnement.ch, un site des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement

# "Actualités

## Animation de rue

*Joël Schneider est depuis le 1er mars le premier travailleur social hors-murs engagé par la ville. Il va à la rencontre des jeunes dans les lieux qu'ils fréquentent, hors des cadres institutionnels.*

10

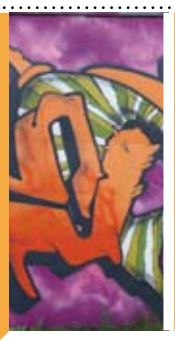

## Bulle Sympa

*La nouvelle formation d'agent sympa en six séances gratuites se déroulera du 4 octobre au 23 novembre. Pour toutes les personnes intéressées, rendez-vous le mercredi 18 septembre à 19 h au Centranim pour une séance d'information.*

11

## Musée gruérien

*Les actualités du Musée gruérien, avec les expositions, les visites publiques, les dimanches au Musée et les nouvelles parutions.*

11

# Jeunesse et intégration

## Travail social hors-murs: pour et avec les jeunes

**Le 1er mars 2013, la ville de Bulle a engagé Joël Schneider, son premier travailleur social hors-murs (TSHM). Avec un taux d'activité de 50%, il est rattaché au Service de la jeunesse et ira à la rencontre des jeunes dans les lieux qu'ils fréquentent.**

Le travail social hors-murs, c'est aller vers les jeunes de 12 à 25 ans en dehors des contextes institutionnels habituels: dans les bistrots, dans les espaces publics comme la gare et les parcs, dans les lieux festifs et, bien sûr, dans la rue. Le public cible prioritaire du travailleur social est constitué des jeunes qui traversent un moment difficile.

Le TSHM, à travers les permanences de rue, construit un lien de confiance avec les jeunes, basé sur la confidentialité. Durant ces moments privilégiés, le travailleur social écoute, informe, oriente et actualise une éducation informelle basée sur les droits et devoirs de chacun, que ce soit les jeunes ou les adultes.

A travers cette relation pourront émerger des demandes, comme la gestion d'une situation de violence, la recherche d'une place d'apprentissage, une consommation problématique de stupéfiants.

Deux types de réponses peuvent être données par le TSHM: soit un accompagnement socio-éducatif, soit la mise en place d'un projet communautaire. Un accompagnement socio-éducatif, sous la forme d'entretiens, peut se mettre en place si le jeune est preneur. Le but sera de lui permettre de réaliser ses objectifs en l'aidant à se relier à ses ressources intérieures, comme la confiance en soi, mais aussi extérieures, comme amis, famille et réseaux associatifs et institutionnels.

Une autre réponse à un besoin peut être la mise en place d'un projet communautaire: il s'agit d'asseoir autour d'une table les personnes concernées par un problème ou simplement un besoin social, comme des nuisances dans un endroit public. Ainsi, jeunes et adultes partagent leur vision du problème et trouvent ensemble des solutions négociées et durables pour y répondre.

Le TSHM est donc un acteur et un observateur privilégié de la réalité de la jeunesse. Un autre aspect de son travail est de faire remonter les besoins et difficultés des jeunes aux pouvoirs politiques. Il initie et accompagne des projets répondant aux besoins des jeunes, en partenariat avec le réseau existant. C'est à ce titre qu'il participe à la mise en place de la politique de la jeunesse de la ville, dans une optique de promotion de l'engagement citoyen des jeunes.

Il s'agit, à travers toutes ces interventions, de contribuer à redonner aux jeunes la place qu'ils méritent: celle de ressources pour une société en pleine mutation et de contribuer à l'amélioration générale de la qualité de vie des Bullois et Bulloises.

Joël Schneider, le premier travailleur social hors-murs de la ville.

**Portrait**
**Joël Schneider, le premier travailleur social hors-murs de Bulle**

Originaire de la Broye, il habite actuellement à Marly. Il a officié à Fribourg comme travailleur social hors-murs durant huit ans dans le cadre de l'association de prévention et de promotion de la santé REPER. Il a ensuite travaillé à Fribourg comme coordinateur d'une association dédiée aux échanges interculturels, Passerelles, et a été engagé en parallèle comme animateur dans un centre d'animation à Fribourg. Enseignant d'école primaire à la base, il s'est ensuite formé en travail social, avec une spécialisation en animation socioculturelle, à la HES de Lausanne.

Joël Schneider évoque ses objectifs ainsi: «Passionné par le travail de rue, j'apprécie le contact avec les jeunes, leur dynamisme et leur humour. J'aime le côté Robinson Crusoé de ce travail, avec son lot d'imprévus et d'improvisation, de découverte toujours renouvelée d'une réalité sociale en perpétuel changement. J'aime créer et construire, en partenariat avec les personnes concernées, jeunes et adultes, des interventions qui vont dans le sens d'une vie meilleure pour tous.»

# Réduction pour revenu modeste

## Adopter la CarteCulture

*Dépenser moins pour les concerts, les musées, les manifestations sportives et beaucoup plus encore, c'est possible avec la CarteCulture proposée par Caritas. Celle-ci permet aux personnes à revenu modeste de profiter de rabais entre 30% et 70% sur les offres culturelles, sportives ou de formation, telles que cinémas, piscines, théâtres, cours de langue, concerts ou encore abonnements de journaux.*

*La CarteCulture est un passeport nominatif avec photo valable une année. Elle est gratuite pour les adultes et les enfants à partir de 5 ans. Pour obtenir la CarteCulture, remplissez le bulletin de commande et joignez les documents suivants: une photo passeport, une décision d'octroi de subsides de caisse maladie ou une attestation de bourse d'études (si vous êtes étudiant) ou attestation équivalente.*

**Infos**
**www.carteculture.ch/fribourg**
**Tél. 026 321 18 54**
**info@caritas-fr.ch**

*Ces données sont traitées de manière confidentielle et ne seront pas transmises à des tiers.*

**Oui, je commande la CarteCulture** ☐

**Nom/prénom:**

**Mon adresse:**

**Téléphone**

**Date de naissance:**

**Date:**

**Signature:**

**Envoyez le formulaire à**
Caritas Fribourg – C.P. 62 – 1762 Givisiez

CarteCulture
KulturLegi
Fribourg, Bulle et Régions
Freiburg, Bulle und Regionen

* Petit budget, grand spectacle.
Schmales Budget, volles Programm.

Une offre de | Ein Angebot der CARITAS

# Devenez agent sympa

## Promotion de la qualité de vie

© Pierre Schwaller

***Participez activement à l'amélioration de la qualité de vie à Bulle, c'est possible en suivant une formation gratuite d'agent de promotion de la qualité de vie. Cette formation en 6 séances s'adresse à des personnes ayant des responsabilités au sein d'une société ou d'un club, à des concierges ou à des responsables de gestion d'espaces communs, à des jeunes voulant s'impliquer dans la vie associative, à des parents ou encore à des professionnels du travail social.***

*Les thématiques abordées sont l'éthique de travail, l'autorité et le pouvoir, la créativité, les cadres et les repères, la tolérance et l'ouverture, l'aller vers, les activités et la sécurité, la responsabilité et, enfin, le droit et les assurances.*

*De manière plus spécifique, le cursus évoque également l'estime de soi, la construction de la personnalité, l'attitude responsable, le regard positif, être un agent «relais», la gestion des conflits et des comportements agressifs ou encore la pluriculturalité, les codes sociaux ou encore l'intégration.*

**Dates des cours**

*La formation des agents sympas en 2013 aura lieu le 4 octobre de 19 h à 22 h, le 5 octobre 2013 de 9 h à 16 h30, le 19 octobre 2013 de 9 h à 16 h 30, le 9 novembre 2013 de 9 h à 16 h 30, le 13 novembre 2013 de 19 h à 22 h ainsi que le 23 novembre de 9 h à 19 h 30.*

*Toutes les personnes intéressées sont invitées à participer à la séance d'information qui aura lieu le mercredi 18 septembre 2013 à 19 h au Centranim.*

BulleSympa

**Infos**

**www.bulle.ch/fr/viesociale/bulle-sympas**

# Voirie

## Collecte des objets encombrants du mercredi

***Le service de la voirie de la ville de Bulle offre un service de collecte des objets encombrants sur le territoire communal.***

*Est considéré comme encombrant tout objet, provenant du ménage, suffisamment volumineux qui ne peut être contenu dans un sac de 110 litres (mais en aucun cas le plastique). Cette prestation réservée en priorité aux personnes ne disposant pas de véhicule, est disponible chaque mercredi sur inscription jusqu'au mardi à 12 h soit par téléphone, soit au moyen d'un formulaire en ligne sur le site www.bulle.ch que l'on trouve en tapant le mot «encombrant» dans le moteur de recherche.*

**Infos**

**Département technique**
**Tél. 026 919 18 40**

# Concours

## Bulle: points de vue sur une ville

***Fondée au IXe siècle et riche d'une longue histoire, la ville de Bulle a connu ces trente dernières années un essor spectaculaire. La population a doublé, passant de 10000 à 20000 habitants. De nouvelles entreprises et de nouveaux services sont apparus. Le paysage urbain et la mobilité se sont métamorphosés.***

*Le cas particulier de Bulle illustre des questions plus générales: aménagement du territoire, politique des transports, rapports entre la ville et la campagne, cohabitation entre différentes populations, maîtrise de la croissance, culture et image de la ville, etc.*

*C'est aussi un sujet original et un thème de réflexion passionnant pour les créateurs: sous le titre Bulle. Points de vue sur une ville, le Musée gruérien lance un grand concours destiné aux artistes professionnels ou en formation, en vue d'une exposition temporaire qui sera présentée pendant l'hiver 2014-2015. Les œuvres proposées seront sélectionnées sur dossier par un jury composé de spécialistes de la création, du patrimoine et de l'urbanisme.*

*Les prix seront attribués pour un montant total de 10000 francs. Un défraiement de 1500 francs sera attribué aux artistes sélectionnés. La commune de Bulle pourrait également faire l'acquisition d'une ou de plusieurs œuvres présentées à l'occasion de l'exposition.*

**Infos**

**www.musee-gruerien.ch**

# Brèves

Musée gruérien
Bibliothèque de Bulle
Programme

**Exposition temporaire**
**31.08.2013 – 05.01.2014**
Amadou l'audacieux

*La genèse d'albums illustrés par la photographie. Le travail inventif de la photographe lausannoise Suzi Pilet et de l'auteur gruérien Alexis Peiry. Amadou a fait rêver les enfants avec sept aventures créées et publiées de 1951 à 1959.*

> Entrée libre aux heures d'ouverture de la bibliothèque
> **Vernissage**
Ve 30.08.2013
18 h 30

**Animation pour enfants**
**Je 12.09.2013**
9 h – 10 h
*Né pour lire*

*Tous les deuxièmes jeudis du mois, les tout-petits de 0 à 4 ans partent à la découverte du livre avec leurs parents, en compagnie d'un-e animateur-trice.*

> Entrée libre, sans réservation

**Visite guidée publique**
**Me 25.09.2013**
18 h 30
*Exposition temporaire Les chemins de la Poya par Isabelle Raboud-Schüle, conservatrice.*

> Sans réservation
> Prix: billet d'entrée au musée
> Durée: 1 h
> Tous les 4es mercredis du mois, à 18 h 30, visite guidée des expositions par les conservateurs.

**Dimanche au musée**
**Di 29.09.2013**
14 h
*Dernier jour de l'exposition Les chemins de la Poya.*

*Atelier créatif pour les enfants. Découverte des poyas exposées et création sur le thème de la vache et de la montée à l'alpage.*

> Inscription recommandée
Tél. 026 916 10 10
> Prix: Fr. 5.- par enfant (dès 6 ans)
> Durée: 1 h 30

**En permanence**
*Exposition La Gruyère, itinéraires et empreintes*

**En permanence**
*Circuit historique Bulle à parcourir. Prospectus, brochure, application smartphone et visites commentées sur demande, en F, D, E.*

> www.la-gruyere.ch/circuit

**Nouvelle parution**
La Fête de la Poya Estavannens 1956-2013

*Parution du tome II consacré à la* Poya 2013 *en septembre 2013.*

**Infos**

**www.facebook.com/Museegruerien**

## Stationnement

**L'entrée du parking Bulle Centre améliorée**

*Afin d'améliorer les voies d'accès au parking Bulle-Centre, des travaux ont été entrepris à l'entrée. Il est désormais plus facile d'entrée et de sortir du bâtiment avec son véhicule. Le parking de Bulle-Centre offre 150 places de stationnement au cœur de la ville, à 100 mètres seulement de la Grand-Rue.*

*La situation est idéale pour faire du shopping, pour accéder aux services publics ou pour passer une soirée en ville. Son accès peut se faire depuis le chemin des Crêts, depuis le bas de la Grand-Rue via la rue de la Sionge, depuis la gare via la rue de la Lécheretta ou encore depuis les écoles primaire et secondaire de la Léchère via la rue de la Léchère. Une signalétique est mise en place pour orienter les automobilistes.*

*Les tarifs du parking sont attractifs. Comme au centre-ville, de 8 h à 18 h 30, il en coûtera ainsi 1 francs pour 1 heure de stationnement et 2 francs pour 2 heures. Après 2 heures, le tarif-horaire passe à 2 francs par heure. Le parking est ouvert 24 heures sur 24. Cependant, de 18 h 30 à 8 h, la nuit, le tarif s'élève à 50 centimes pour 1 heure; mais il sera facturé un forfait maximal de 5 francs pour toute la nuit.*

## Prix musical

***Bulle reçoit ses jeunes talents 2013***

*L'édition 2013 de Bulle reçoit ses jeunes talents aura lieu le 12 septembre 2013 à 20 h à l'Hôtel de Ville de Bulle avec Mathieu Corajod (compositeur), Zoltan Despond (violoncelliste), Simon Engel (saxophoniste) et Marc Pauchard (flûtiste).*

***La Cécilienne récompensée***

*Le Prix 2013 de la Chorale de Bulle a été attribué au chœur mixte La Cécilienne de La Tour-de-Trême.*

# "Magazine

## Goûts et terroirs

*Le bulletin* poursuit sa série «Bulle, cité des goûts et terroirs». *A chaque édition, un nouveau produit d'ici et d'ailleurs, accompagné par une recette, y sera présenté. Coup de projecteur sur* ***le basilic****.*

## Le concours du *bulletin*

A l'occasion du 10e anniversaire de la saison culturelle bulloise, trois gagnants seront tirés au sort et recevront chacun deux billets pour l'un des spectacles suivants:

**26.9 |** Inconnu à cette adresse, *théâtre (Thierry Lhermitte, Patrick Timsit)*
**9.11 |** L'étudiante et Monsieur Henry, *théâtre (Roger Dumas)*
**6.12 |** *Salvatore Adamo, chanson*

# Bulle, cité des goûts et terroirs

# Le basilic, le roi des plantes aromatiques

**Le basilic est une plante formidable. Que ce soit dans la cuisine méditerranéenne ou du Sud-Est asiatique, il s'impose comme une composante aromatique incontournable par la puissance de ses parfums. Aujourd'hui, le basilic est présent bien au-delà de son bassin traditionnel de culture et d'utilisation et se retrouve en pot ou en sachet dans les épiceries et supermarchés de la planète.**

## Sur la route des saveurs (6)

Le basilic *(ocimum basilicum)* est une plante de la famille des labiacées, cultivée comme plante aromatique, condimentaire et médicinale. Sa culture nécessite un climat chaud et ensoleillé, méditerranéen ou tropical. Il peut aussi se cultiver en pays tempérés soit en pots ou jardinières. En pleine terre, il est nécessaire de prendre des précautions lorsque la température descend en dessous de 10° C. Le basilic se développe idéalement dans un sol bien drainé, avec une exposition abritée et cinq heures d'ensoleillement quotidien. Pour obtenir le meilleur rendement de feuilles de basilic, il faut empêcher la plante de produire des fleurs. Pour y parvenir, il faut donc pincer les extrémités des tiges quand les fleurs se forment. Si vous souhaitez congeler les feuilles, les mois de juillet et août sont une période de récolte idéale.

A l'automne, avant les premiers gels, on peut laisser quelques fleurs terminer leur transformation en graine pour pouvoir les semer l'année suivante.

Le plus connu est le basilic commun, également appelé basilic romain, herbe royale ou pistou. Cette plante est d'ailleurs originaire d'Asie du Sud, en particulier d'Inde, où elle n'est d'ailleurs pas consommée, mais utilisée dans des cérémonies comme offrande aux dieux. Le basilic commun est largement employé dans la cuisine méditerranéenne, taïwanaise, thaïlandaise, vietnamienne, cambodgienne et laotienne.

**A l'automne, avant les premiers gels, on peut laisser quelques fleurs terminer leur transformation en graine pour pouvoir les semer l'année suivante.**

Les feuilles de basilic s'utilisent plutôt crues, car leur arôme s'atténue à la cuisson. Elles accompagnent les crudités, les pâtes, les coquillages et les poissons, les œufs brouillés, le poulet, le lapin, le canard ou encore les sauces. Pour les plats chauds, il faut l'ajouter juste avant de servir pour lui conserver sa saveur vive et fraîche. Afin de préserver les arômes de ses huiles essentielles, il ne faut pas le mixer, mais le broyer dans un mortier avec un pilon.

Le terme basilic dériverait du grec ancien *basilikón* (plante royale), lui-même dérivé de *basileús* (roi) par le bas latin *basilicum* (royal). Pour de nombreux peuples de l'Antiquité, le basilic était une plante sacrée. Les Romains ou encore les Gaulois pensaient qu'elle était capable de guérir les plaies et les contusions. Ils cueillaient le basilic en été, en pleine floraison, lors de cérémonies. Le basilic servait aussi aux rites funéraires, chez les Egyptiens notamment.

Le pesto genovese est très certainement l'une des recettes les plus connues à base de basilic. Cette spécialité de Ligurie est constituée de feuilles de basilic, de pignons et d'aïl pilés avec de l'huile d'olive et mélangés par couches avec du pecorino râpé. Cette sauce onctueuse accompagne les pâtes locales comme les trofie.

**Sources:** Wikipédia

### Pasta alla carrettiera

**Recette pour 4 personnes**

- **1 kg de tomates fraîches**
- **2-3 branches de basilic**
- **3 gousses d'ail**
- **1 à 3 peperoncino**
- **pecorino râpé**
- **huile d'olive**
- **sel**
- **poivre**
- **500 g de spaghetti ou de bucatini**

*C'est une vieille recette qui aurait pour origine les conducteurs de char. Après avoir amené le blé au moulin, ils attendaient la farine en préparant des pâtes servies avec une sauce froide à base de tomates, de basilic et d'ail.*

*Pour préparer cette sauce, plonger une minute les tomates dans de l'eau frémissante. Emondez-les et coupez-les en dés en prenant soin d'ôter les graines à l'intérieur. Dans un saladier, ajouter aux dés de tomates fraîches les feuilles de basilic hachées, l'ail pressé, le sel, le poivre, de 1 à 3 petits piments secs émiettés ainsi que l'huile d'olive. Réserver dans un endroit frais ou au réfrigérateur idéalement au moins deux heures. Cuire les spaghetti ou les bucatini al dente et servir avec la sauce froide directement sur les pâtes. Accompagner le tout de pecorino râpé.*

## Concours

### ■ LA PHOTO MYSTÈRE DU *BULLETIN*

**Le bulletin** *vous propose à chaque nouvelle édition une photo mystère. Cette fois-ci, il faut trouver le lieu photographié. Le gagnant, ou la gagnante, de deux billets de spectacle de la saison culturelle* (lire ci-dessus) *sera avertie personnellement. Pour participer, remplissez le talon-réponse et envoyez-le à:*

**Ville de Bulle, Grand-Rue 7, C.P. 32, 1630 Bulle**
**ou écrivez à: bulletin@commune.bulle.ch**

*Mme Isabelle Escoriza, domiciliée à La Tour-de-Trême, a gagné le prix de 50 francs de la dernière photo mystère après tirage au sort. Il s'agissait de la place du Marché.*

**Nom:**

**Prénom:**

**Adresse:**

**Réponse:**